



CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX

ENTRE

Dijon métropole, dont le siège est :

40, Avenue du Drapeau
CS 17510
21075 DIJON Cedex

représentée par son Président Monsieur François REBSAMEN, en application de la délibération du Conseil Métropolitain du 20 décembre 2018.

ET

La société ORVITIS, dont le siège est :

17, Boulevard Voltaire
BP 90104
21001 DIJON Cedex

représentée par son Directeur Général Monsieur Christophe BERION.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Dans le cadre de la viabilisation du lotissement "La Chassagne" prévu allée de la Petite Tuilerie à Fenay (parcelles cadastrées 7 à 11 section AI), le renforcement du réseau d'alimentation en eau potable est rendu nécessaire pour garantir un service convenable sans dégrader le fonctionnement du réseau situé à l'aval.

Cette convention fixe les conditions financières dans lesquelles l'opération doit être réalisée.

Article 2 : Description et coût des travaux

Les travaux à exécuter sont les suivants :

- Renforcement du réseau d'adduction d'eau potable existant en diamètre nominal 60 mm par la mise en œuvre d'une canalisation en diamètre nominal 100 mm sur une totale longueur de 67,00 m y compris l'amorce du réseau permettant de desservir l'opération.
- Reprise d'un branchement existant sur un linéaire de 5,00 m.

Le renforcement prévoit les prestations suivantes :

- le coût des travaux de renforcement comprenant la reprise d'un branchement existant et la création de l'amorce du réseau desservant le lotissement,
- les frais de maîtrise d'œuvre complète hors phase ACT (le Cabinet Merlin),
- les frais de raccordement réalisé par le délégataire du service public (la société Veolia),
- et le coût des essais de compactage (la société ADTEC).

L'ensemble de ces prestations a été estimé à 15 732,56 euros hors taxes, soit 18 879,07 euros toutes taxes comprises à la date du 26 septembre 2018.

Article 3 : Maîtrise d'ouvrage et modalités diverses

Dijon métropole sera le Maître d'ouvrage des travaux.

A ce titre, elle commandera à son titulaire au travers d'un marché à bons de commandes, pour de petits travaux d'adduction d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales, l'exécution du renforcement du réseau d'alimentation en eau potable de la rue de la Petite Tuilerie à Fenay sur un linéaire de 55,00 m.

Le raccordement du réseau renforcé sera réalisé par le délégataire du service public. Cette prestation sera rémunérée sur la base du bordereau de prix du contrat de délégation de service public.

Dijon métropole s'attachera les services d'un maître d'œuvre au travers d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement et l'extension des réseaux et des ouvrages d'eau et d'assainissement. Selon les termes de ce marché, Dijon métropole confiera à son titulaire une mission complète hors phase ACT représentant 4,80 % du montant des travaux de renforcement.

Dijon métropole fera vérifier le compactage des tranchées par son prestataire au travers d'un marché de contrôle et diagnostic des réseaux.

Dijon métropole procédera au paiement des factures correspondantes.

Article 4 : Dispositions financières

Le coût de l'opération devant être à la charge du demandeur, la société ORVITIS remboursera à Dijon métropole les dépenses qu'elle aura réalisées.

Ce remboursement sera effectué selon l'échéancier suivant :

- 50 % du coût prévisionnel lors du lancement des travaux,
- et le solde sur présentation du décompte général définitif des travaux.

Dijon métropole émettra les titres de recettes correspondants en faisant apparaître des montants hors taxes puisqu'elle récupérera la taxe sur la valeur ajoutée par l'intermédiaire de la Société Veolia, délégataire du service public de distribution d'eau potable sur la commune de Fenay.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention, qui entrera en vigueur à compter de sa notification, prendra fin après remboursement de la totalité des sommes dues par la société ORVITIS à Dijon métropole.

Article 6 : Règlement de litiges

En cas de contentieux portant sur l'application de cette convention et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal Administratif de Dijon.

Fait à Dijon, le

Le Directeur Général de la société ORVITIS,

Le Président de Dijon métropole,



Le Directeur Général

Christophe BÉRION



Dijon métropole

Renforcement du réseau d'eau potable de la rue de la Petite Tuillerie à Fenay

Estimation prévisible de la dépense totale

**Estimation des travaux établie
sur la base d'un marché à bons de commandes de petits travaux AEP - EU - EP**

Renforcement du réseau d'eau potable de la rue de la Petite Tuilerie à Fenay

Article	Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire en € H.T.	Montant en € H.T.
1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1.1	Installation de chantier / Implantation de chantier / Préparation de chantier				
1.1.3	Pour une durée d'intervention supérieur à 7 jours ouvrés (hors installation/repli et réfections)	F	1,00	1 500,00	1 500,00
1.11	Réalisation des sondages et investigations pour repérage de réseaux	u	8,00	75,00	600,00
Total Travaux préparatoires en € H.T.					2 100,00
5	ADDUCTION D'EAU POTABLE				
5.1	Terrassement eau potable au linéaire				
5.1.1	Déblais				
5.1.1.1	DN inférieur à 250 mm inclus	ml	67,00	14,00	938,00
5.1.1.3	Déblais branchements particuliers	ml	5,00	18,00	90,00
5.1.3	Plus value pour mise en dépôt de déblais en décharges publiques agréées				
5.1.3.1	DN inférieur à 250 mm inclus	dml	864,00	0,30	259,20
5.1.6	Remblais				
5.1.6.1	Lit de pose et enrobage				
5.1.6.1.1	DN inférieur à 250 mm inclus	ml	72,00	6,00	432,00
5.1.6.2	GNT concassé de carrière 0/31.5				
5.1.6.2.1	DN inférieur à 250 mm inclus	dml	576,00	1,05	604,80
5.1.7	Plus value pour grillage avertisseur				
5.1.7.1	Grillage simple	ml	72,00	1,00	72,00
5.3	Canalisations eau potable				
5.3.1	Fonte ductile automatique				
5.3.1.3	DN 100 mm	ml	67,00	36,65	2 455,55
5.3.7	Pièces spéciales de raccord				
5.3.7.3	Fonte automatique DN 100 mm	ml	21,50	40,00	860,00
5.3.10	Polyéthylène haute densité sérié 16 bars				
5.3.10.1	DN 19.4 / 25 mm	ml	5,00	4,00	20,00
5.4	Fourreau				
5.4.1	Gaine type TPC				
5.4.1.3	Gaine de 63 mm	ml	5,00	3,50	17,50
5.5	Robinetterie				
5.5.1	Robinet Vanne opercule série 16 bars				
5.5.1.3	DN 100 mm	u	3,00	145,00	435,00
5.5.3	Bouche à clef complète chaussée	u	3,00	75,00	225,00
5.6	Branchement eau potable				
5.6.1	Dispositif de branchement				
5.6.1.1	D = 25 mm	u	1,00	180,00	180,00
5.6.2	Raccord sur branchement existant	u	1,00	35,00	35,00
5.7	Ouvrages spécifiques				
5.7.1	Raccordements sur ouvrages existants				
5.7.1.3	Préparation au raccordement sur un réseau existant	u	2,00	155,00	310,00

**Estimation des travaux établie
sur la base d'un marché à bons de commandes de petits travaux AEP - EU - EP**

Renforcement du réseau d'eau potable de la rue de la Petite Tuillerie à Fenay

Article	Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire en € H.T.	Montant en € H.T.
5.7.7	Maçonnerie de béton				
5.7.7.1	Béton 300 kg CPA pour butées	m ³	3,00	120,00	360,00
Total Adduction d'eau potable en € H.T.					7 294,05
6	PREPARATION ET REFECTION TRANCHEES EN SURFACE				
6.2	Réfection définitive des chaussées ou des trottoirs				
6.2.2	Réfection enrobés à chaud				
6.2.2.2	BBSG 0/10 pour chaussée	m ²	54,00	24,00	1 296,00
6.2.2.3	BB 0/6 pour trottoir	m ²	3,00	24,00	72,00
6.4	Démolition et réfection provisoire des chaussées ou des trottoirs				
6.4.14	Dépose et repose de bordures de trottoirs	ml	4,00	48,00	192,00
Total Préparation et réfection de tranchées en surface en € H.T.					1 368,00
7	RECOLEMENT AUTOCONTROLE				
7.1	Dossier des Ouvrages Exécutés				
7.1.3	pour une durée d'intervention supérieur à 7 jours ouvrés	F	1,00	400,00	400,00
7.3	Prestation d'autocontrôle AEP				
7.3.3	pour une durée d'intervention supérieur à 7 jours ouvrés	F	1,00	300,00	300,00
Total Récolement et autocontrôle en € H.T.					700,00

Total en € H.T.	11 462,05
Coefficient d'actualisation	1,076
Total actualisé en € H.T.	12 333,17
T.V.A. (20,00 %) en €	2 466,63
Total actualisé en € T.T.C.	14 799,80

**Estimation du coût des essais de conformité établie
sur la base d'un marché de contrôle et diagnostic de réseaux
Renforcement du réseau d'eau potable de la rue de la Petite Tuillerie à Fenay**

Désignation	Unités	Prix unitaire en € H.T.	Quantités	Montant total en € H.T.
1. Amenée et repli du matériel	Forfait	50,00	1	50,00
4. Essai de compactage	unité	45,00	4	180,00
8. Rapport de synthèse par opération	unité	40,00	1	40,00

Montant total des essais de compactage en € H.T.	270,00
T.V.A. (20,00 %)	54,00
Montant total en € T.T.C.	324,00

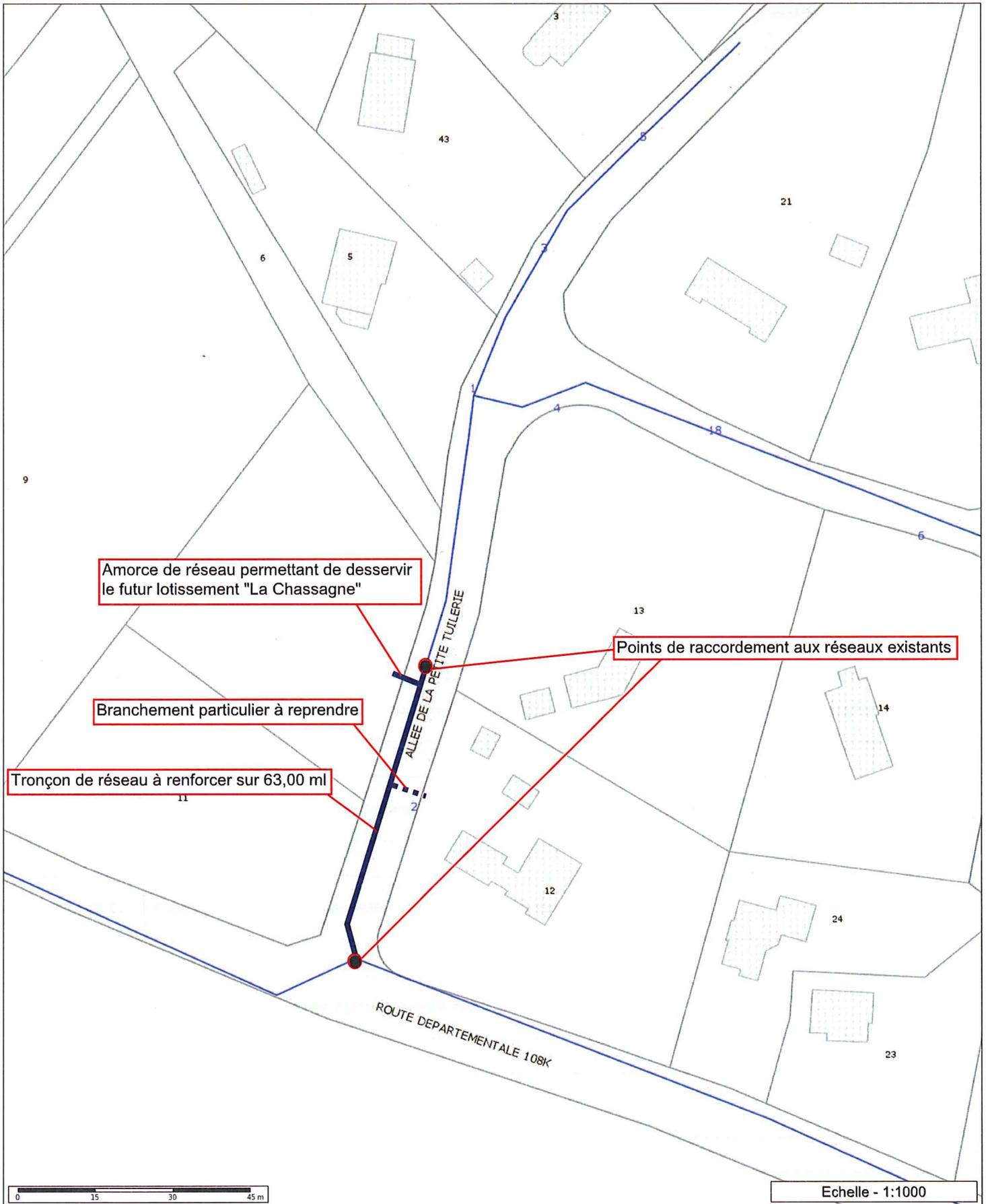
Estimation prévisible de la dépense totale

Renforcement du réseau d'eau potable de la rue de la Petite Tuillerie à Fenay

Total des travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la rue de la Petite Tuillerie à Fenay en € H.T.	12 333,17
Total des frais de mission complete de maitrise d'œuvre hors phase ACT en € H.T.	591,99
Total des frais de raccordement réalisé par le delegataire en € H.T.	2 537,40
Total des frais des essais de compactage en € H.T.	270,00
Dépense totale en € H.T.	15 732,56
T.V.A. (20,00 %) en €	3 146,51
Dépense totale en € T.T.C.	18 879,07



Renforcement du réseau AEP de la rue de la Petite Tuilerie à Fenay



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.